

# CIVIC SPEED DATING

Vendredi 30 octobre 2015

Bernay et Pont-Audemer



Est-ce que le Service Civique est fait pour toi ? Viens rencontrer des volontaires et des structures agréées pour le savoir !

**Rendez-vous le 30 octobre**

De 9h30 à 12h30 à Bernay à la maison des associations

De 14h30 à 17h30 à Pont-Audemer à la salle de la Passerelle



MISSION LOCALE OUEST EURE  
EMPLOI / ACCUEIL / INSERTION / 16/25 ANS



Ville de  
**Pont-Audemer**

## QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, **ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans**, sans conditions de diplôme.

Le Service Civique, indemnisé 573 euros nets par mois, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), **sur une période de 6 à 12 mois** en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins **24h par semaine**. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.



**Il peut être effectué dans 9 grands domaines** : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

## POURQUOI VOUS ENGAGER ?

Le Service Civique permet de s'engager, pour une période de 6 à 12 mois dans une mission en faveur de la collectivité, de **vivre de nouvelles expériences** et de vous ouvrir à d'autres horizons.

En accomplissant une mission de Service Civique, vous aurez la possibilité de recevoir et de transmettre le sens des valeurs républicaines et de contribuer au renforcement du lien social. C'est également une opportunité de développer ou d'**acquérir de nouvelles compétences**. Ainsi, toute mission de Service Civique est accompagnée d'un tutorat individualisé et d'un accompagnement à la définition de votre projet d'avenir.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR S'ENGAGER EN SERVICE CIVIQUE ?

Avoir entre 16 et 25 ans et posséder la nationalité française, celle d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen, ou justifier d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

Aucune autre condition n'est requise en particulier, il n'y a **pas de condition en termes de diplôme ou d'expérience professionnelle** préalable. **Ce sont les savoirs-être et la motivation qui comptent** avant tout.

Les conditions d'engagement des jeunes entre 16 et 18 ans sont aménagées. Les missions doivent être adaptées à leur âge et une autorisation parentale est nécessaire.

Les jeunes en situation de handicap peuvent faire un Service Civique. L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).